

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 35 (2009)

Heft: 1

Buchbesprechung: Buchbesprechungen = Recensions critiques = Book reviews

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Buchbesprechungen / Recensions critiques / Book Reviews

Die Auswahl der Bücher zur Rezension behalten sich die Redaktion und die beiden für diese Rubrik Verantwortlichen vor. Unverlangt eingesandte Buchbesprechungen werden nicht veröffentlicht.

Le choix des livres qui font l'objet d'une recension critique est effectué par la rédaction et par les deux responsables de cette rubrique. Les recensions non sollicitées ne sont pas publiées.

Books to be reviewed are selected by the Editor and the two Book Review Editors. Unsolicited reviews are not published.

Jörg Potthast: Die Bodenhaftung der Netzwerkgesellschaft. Eine Ethnografie von Pannen an Großflughäfen, Transcript, Bielefeld, 2007, 230 Seiten.

Das vorliegende Buch versteht sich als kritischer Beitrag zur Diskussion um den Aufstieg der Netzwerkgesellschaft im Sinne Castells. Durch eine empirische Studie zur Krise der Gepäckabfertigung an Flughäfen wird die These des Aufstiegs der Netzwerkgesellschaft kritisch geprüft – und schliesslich widerlegt. Der Autor bestätigt zwar eine zunehmende intersystemische Vernetzung, konstatiert jedoch zugleich, dass diese Veränderungen nicht auf gesellschaftsweite Reformen, hin zu überall präsenten und vorherrschenden Netzwerkstrukturen, verweisen. Der Aufbau des Buches, dessen Gegenstand zugleich Dissertationsprojekt des Autors war, folgt strukturell sowie argumentativ einer diesbezüglichen Linearität und lässt so den roten Faden deutlich hervortreten.

Die im Titel angesprochene «Bodenhaftung der Netzwerkgesellschaft» kann im doppelten Sinn verstanden werden. Einerseits verweist der Begriff mit metaphorischer Nuance auf das notwendige mikrosoziologische Fundament einer Netzwerkgesellschaft, welches Formen des netzförmigen Betriebs übernehmen müsste. Andererseits wird damit aus empirischer Perspektive auf grundlegende Prozesse des Flugverkehrs abgestellt, zu denen u. a. die Gepäckabfertigung an Flughäfen gehört. Die vorliegende Studie bringt nun passgerecht beide Sichtweisen als Referenzrahmen zusammen. Die Logik des Netzwerkes durchdringt die Gesellschaft und

hinterlässt neue Betriebsformen von Technik und technischen Systemen. Demzufolge sind auch Flughäfen von diesen transformierenden Tendenzen betroffen. Das Argument dazu liefert das neue netzwerkförmige Betriebssystem des Flugverkehrs «hub-and-spoke», welches Direktverbindungen zwischen Flughäfen reduziert, wodurch wiederum einige zentrale Umsteigeflughäfen noch zusätzlich an Bedeutung gewinnen und organisatorische Änderungen ihres Flughafenbetriebs vornehmen müssen.

Zwei dieser Flughäfen, die zugleich zu den zehn grössten Passagierflughäfen der Welt zählen, sind Paris Roissy und London Heathrow. An diesen Orten werden vom Autor Anlagen für Gepäckabfertigung untersucht, welche «metonymisch für den Flugverkehr» (10) stehen. Diese Anlagentypen zur Gepäcksortierung (Paris) und zum Gepäcktransfer (London), in der Hand beauftragter Wartungsfirmen, markieren den Übergang von Flughafenterminals zu «Infrastrukturen der Konnektivität» (13). Der organisatorische Umbruch, sehr wohl von den Flughafenbetreiberfirmen registriert und reflektiert, scheint ein geeignetes Phänomen zu sein, den Aufstieg der Netzwerkgesellschaft einer empirischen Prüfung zu unterziehen. Der angedeutete Umbruch ist durch einen Zustand technischer und institutioneller Unsicherheiten gekennzeichnet. Beide Unsicherheiten, die die Handlungsebene der Wartungsfirmen und die organisationalen Beziehungen zwischen Wartungs- und Betreiberfirmen betreffen, treten parallel auf und bedingen einander. Der Zustand der Unsicherheit wird vermutlich über einen längeren Zeitraum

bestehen bleiben, weshalb die Beschreibung von «Projektmanagement ohne Ende» (99) eine treffende Formulierung darstellt. Für die bei der Umstellung auf hub-and-spoke auftretenden Schwierigkeiten werden von den Betreiberfirmen vermeintlich die jeweiligen Betriebsschemata der Flughäfen und die damit verbundenen Unternehmenskulturen – Zentralismus und Antizipation in Paris, dezentrales Paradigma und Elastizität in London – verantwortlich gemacht.

Die Untersuchung von Pannen an den Gepäckabfertigungsanlagen – diese bildet den Kern der Studie – wird angeleitet durch die zentrale Frage, ob beim Umgang mit Pannen eine organisatorische Transformation von «bürokratischen Organisationen zu beweglichen Netzwerken» (196) festgestellt werden kann, was für einen Aufstieg der Netzwerkgesellschaft sprechen würde. In kritischen Situationen gibt es, so die Annahme, zwei inkompatible Strategien des Umgangs mit Pannen: Schuldzuweisung und Ursachenforschung. Als theoretische Vorläufer dieser Unterscheidung werden vom Autor zwar die Forschungen von Douglas und Wildavsky, Perrow und Crozier rekonstruiert, direkt angeschlossen wird aber an Dodier und seine Studie über Arbeitsunfälle, welcher der Autor die Idee der beschriebenen Operationalisierung verdankt (Kapitel 2). Bei Prozessen der Schuldzuweisung, typisch für organisationale Koordination, werden kritische Situationen auf einen Regelverstoss zurückgeführt und Verantwortliche identifiziert. Bei der Ursachenforschung, kennzeichnend für Netzwerke, gehen hingegen kritische Situationen mit einer Exploration von Gründen einher. Das Ziel der empirischen Analyse besteht nun darin, stellvertretend für das Verhältnis von Organisation und Netzwerk, das Verhältnis zwischen beiden Formen des Umgangs mit Pannen sichtbar zu machen.

Methodisch (Kapitel 3) verwendet die Studie ethnografische Verfahren, zu denen seitens der Erhebungsstrategien Pannengespräche, historische Rekonstruktionen, ausgedehnte Beobachtungsspannen sowie Experteninterviews zählen, woran sich dann

die beiden Einzelfallanalysen der Flughäfen Paris und London anschliessen. Die Präsentation des empirischen Materials nimmt einen Grossteil der Kapitel 4 und 5 ein, welche zugleich die Ergebnisse der Studie vorstellen. Dies trägt ohne Zweifel zur Illustration und Unterstützung der Argumentation bei, überrascht den Leser indes angesichts dieses Umfangs und Detailreichtums. Zudem trifft in den genannten Buchteilen eine einfache Protokollsprache der ethnografischen Aufzeichnungen auf eine stellenweise doch entbehrlich komplizierte Fachsprache. Dies schmälert jedoch nicht das beachtenswerte Vorhaben, ein makrosoziologisches Phänomen mikrosoziologisch zu erfassen, mit anderen Worten: gesellschaftlichen Wandel ethnografisch zu untersuchen. Ethnografische Beschreibung erfolgt in der vorliegenden Studie thematisch kondensiert und wird so zur Hypothesenprüfung eingesetzt.

Der Autor erfasst und analysiert u. a. vier Massnahmen des Feldes, die zur Reorganisation der Wartung ergriffen werden, nämlich die Erweiterung der Kontrollräume, den Versuch einer lückenlosen Überwachung des gesamten Prozesses der Gepäckabfertigung, die Mobilisierung lokaler Wissensbestände und die Standardisierung zwischenorganisationaler Schnittstellen. Das Fazit fällt ernüchternd aus, indem eine (fortwährende) Interferenz von Schuldzuweisung und Ursachenforschung festgestellt wird. Die ergriffenen Massnahmen dienen, so der Schluss, eher der Pflege der Interferenz als deren Überwindung. Im Ergebnis wird somit die These eines Aufstiegs der Netzwerkgesellschaft empirisch widerlegt und ein Nebeneinander von alten und neuen Umgangs- und Koordinationsformen betont. Pannen und der Umgang mit ihnen kann in diesem Fall als probater Untersuchungsgegenstand von Koordinationsmodi angesehen werden.

Im Schlusskapitel 6 wird resümierend auf den Umgang mit Pannen bei zunehmender intersystemischer Vernetzung und auf die Frage organisatorischer Transformationen eingegangen. Dieser sehr ausführliche Rekurs wird angereichert durch die Thematisierung

von Diskussionen der Technik- und Innovationsforschung, wodurch das eigentlich markante Fazit leider etwas verblasst. Ausgegangen wurde von der Vermutung, dass die Flughäfen von Paris und London synonym für Zentralität und Dezentralität, für Organisation und Netzwerk, für Schuldzuweisung und Ursachenforschung stehen. Die Untersuchung vom Umgang mit Pannen macht jedoch deutlich, dass sich beide Formen des Umgangs mit Pannen überlagern. Somit liegt die Schlussfolgerung nahe, dass kritische Situation «weder exklusiv von Netzwerken noch von formalen Organisationen» (199) geregelt werden. Netzwerke sind im Umgang mit Pannen nur ein möglicher Koordinationsmodus. Und auch im Wandel der zwischenorganisatorischen Beziehungen zeigen sich weiterhin Merkmale der Koordination durch Organisation. Wie der Autor völlig zu Recht darlegt, ist in Zeiten von technischen und institutionellen Unsicherheiten die zwischenorganisationale Zusammenarbeit zwischen Betreiberfirmen, Wartungsfirmen und Fluggesellschaften unabdingbar. Jedoch, und dies komplettiert den Gedanken, sind klar definierte Organisationsgrenzen nach wie vor die Grundlage für Fragen von Verantwortung und Haftung. Die bestehende Differenzvermutung für die Flughafenbetreiberorganisationen konnte in der Studie nicht belegt werden und unternehmenskulturelle Festlegungen scheiden als erklärende Variable aus. Der Autor legt hier den generellen Schluss nahe, «dass es darauf ankommt, das Nebeneinander von bürokratischer Organisation und postindustriellen Netzwerken auf solide Weise zu konzeptualisieren» (201).

Das Buch endet mit folgender Quintessenz: «Das Wachstum des Flugverkehrs ist ein prominentes Beispiel für den Aufstieg der Netzwerkgesellschaft. Seine bemerkenswerte Zuverlässigkeit ist eine Frage der Bodenhaftung.» (204) Es bleibt dem Leser überlassen, das Wachstum des Flugverkehrs als besonders gutes Beispiel für den Aufstieg der Netzwerkgesellschaft zu halten. Die Ausführungen zeigen jedoch, dass im Flugverkehr ein neues Koordinationsschema Einzug gehalten hat

und selbiges diverse Modifikationen in der Organisation einer Vielzahl von Prozessen, auch der Gepäckabfertigung, nach sich zieht. Diese Prozesse auf «Flughöhe Null» (13) sind entscheidend für einen funktionsfähigen Flugverkehr und somit dessen Bodenhaftung. Sie liegen aber in den Händen der Menschen, welche den Umgang mit Pannen in der Gepäckabfertigung situativ und unter Berücksichtigung verschiedener Koordinationsmechanismen neu bestimmen.

Genau diese Herausstellung der Bedeutung mikrosoziologischer Interaktionen durch ethnografische Beschreibung und Analyse macht dieses Buch weit über die Interessenssphäre einer makrosoziologisch orientierten Soziologie, die sich mit Globalisierung und Netzwerken beschäftigt, hinaus interessant und lesenswert.

Peter Biniok M.A.
Universität Luzern, 6000 Luzern
peter.biniok@unilu.ch

Jean-Pierre Tabin, Arnaud Frauenfelder, Carola Togni, Véréna Keller: *Temps d'assistance. Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIXe siècle*, Editions Antipodes (collection « Existence et société »), Lausanne, 2008, 336 pages.

C'est à un projet ambitieux que nous convient les quatre co-auteur·e·s de *Temps d'assistance*, qui, dès les premières lignes de l'ouvrage, esquissent les contours d'une démarche formulée en termes de « sociogenèse des politiques d'assistance publique en Suisse » (p. 5). Comme on peut l'imaginer, suivre ce projet nécessitait un appareillage méthodologique à la hauteur de la tâche, reposant en l'occurrence sur le dépouillement systématique de très nombreuses sources (fédérales, cantonales, communales), un important travail d'archives, le recueil d'articles de presse et la passation d'entretiens.

En ce sens, *Temps d'assistance* est le résultat d'une recherche fondée avant tout sur la pluralité (des méthodes et des matériaux) et la dispersion (des événements et des temporalités). Si c'est probablement là un des grands mérites de l'ouvrage, c'est aussi le point à partir duquel une critique peut se faire. Mais examinons d'abord les bases qui soutiennent l'architecture théorique du propos.

«Garantir un revenu de base à toutes les personnes vivant sur le territoire suisse» (p. 5), c'est en ces termes que s'énonce généralement la mission attribuée à l'assistance publique. Les auteur·e·s commencent pourtant par rappeler qu'en amont de cette formule figure une nécessité première: celle d'un consensus politique autour des modalités de son application. Dans cette perspective, *Qui doit être aidé? Comment? et Par qui?*, sont présentées comme les interrogations centrales par rapport auxquelles le législateur doit se positionner. Considéré par les auteur·e·s comme la condition historique de possibilité de l'assistance, le traitement de ces trois objets leur fournit, dans le même temps, une grille de lecture pertinente pour l'analyse de ses transformations, de la fin du XIXe siècle (période correspondant à la mise en place des premières lois en la matière) jusqu'à nos jours.

Au fur et à mesure qu'il progresse dans l'ouvrage, le lecteur découvre les agencements subtils érigés sur ces trois objets, l'évolution des critères, de la nature de l'aide ainsi que des contreparties attendues de la part des bénéficiaires. L'assistance se décline différemment selon les époques et l'on remarque que ce qui était considéré comme acquis à un moment donné peut être remis en question une décennie plus tard. C'est d'ailleurs une des interrogations centrales du livre que de «comprendre comment et pourquoi le consensus d'une époque se transforme pour en faire apparaître un nouveau» (p. 11). Pour ce faire, les auteur·e·s privilégient une approche centrée sur *les discours* produits par le législateur, principalement au sein des organes législatifs de deux cantons (Vaud et Neuchâtel). Le postulat théorique convoqué

à cet endroit est que «le développement des politiques d'assistance ne se fait pas en fonction de l'évolution d'une époque, mais en fonction de la manière dont l'époque pense cette évolution sociale» (p. 10): plutôt qu'invoquer des faits, des chiffres ou des événements, pour objectiver l'existence d'une conjoncture économique et expliquer ensuite les lois qui en découlent, l'approche plébiscitée ici veut accorder la primauté analytique au travail constant de mise en forme du monde effectué par les acteurs sociaux.

Leur démarche se situe ainsi au carrefour de deux disciplines. D'un côté, elle emprunte à l'histoire une perspective généalogique d'inspiration foucauldienne où les *discours de vérité* configurent des politiques et où les *savoirs* sur les pauvres prennent appui sur leur contrôle. De l'autre, elle reprend à son compte une perspective sociologique de construction de problèmes publics attentive aux rapports sociaux en présence, aux modes de désignation des publics et aux attentes normatives qui accompagnent ce processus.

La structure de l'ouvrage, divisé en deux parties, consacre en quelque sorte ce croisement disciplinaire. La première partie, diachronique, repose sur un travail d'archives retraçant les transformations des règles de droit. Les quatre premiers chapitres, portant sur des périodes historiques différentes, font émerger plus particulièrement deux aspects. La mise en œuvre de l'assistance publique étant, depuis sa création, déléguée aux cantons, la comparaison établie entre le canton Neuchâtel et celui de Vaud souligne en premier lieu la variabilité des principes qui ont gouverné son administration et les évolutions différenciées qui en découlent (à la fois au niveau intra- et intercantonal). Les auteur·e·s relèvent par exemple que le législateur neuchâtelois se prononce dès la fin du XIXe siècle en faveur d'une assistance basée sur le principe du domicile: c'est à la commune de domicile du (de la) sollicitant·e que revient le devoir de lui procurer assistance, moyennant alors une durée minimale préalable de dix ans de résidence dans le canton. À la même période, le législateur vaudois

estime en revanche que ce devoir incombe à la commune d'origine, indépendamment du lieu de résidence du (de la) sollicitant·e – un principe qu'il maintiendra d'ailleurs jusqu'en 1961. À travers l'examen des débats parlementaires vaudois et neuchâtelois, les auteur·e·s déroulent la trame historique qui a vu émerger ces deux principes d'assistance, exhibent les controverses qu'elles ont suscitées, les ajustements progressifs opérés, de même que leurs répercussions pratiques sur l'obtention de l'aide.

Cette plongée archéologique donne à voir en second lieu un certain nombre de récurrences. Le lecteur se rend notamment compte des fondements disciplinaires de l'aide, qu'il découvre toujours assujettie à des critères moraux. À ce titre, le fait que les discours se focalisent majoritairement sur la catégorie des « indigents valides », désignés selon les époques comme « pauvres », « chômeurs », « inadaptés » puis « exclus », confirme la conflictualité historique de la relation entre assistance et travail, mise en évidence par ailleurs dans d'autres travaux. Qu'ils « travaillent », qu'ils « s'adaptent » ou qu'ils « s'insèrent », les attentes institutionnelles projetées sur les bénéficiaires relèvent *in fine* d'une même logique consistant à voir dans la responsabilité individuelle le seul moteur du changement : « nulle trace, dans les débats, de remise en question fondamentale de l'ordre social établi sinon, ça et là, pour dénoncer quelques injustices ou inégalités criantes » (p. 172). De ce point de vue, un des intérêts de l'ouvrage est qu'il thématise à la fois la question du *changement* et celle de la *continuité* des dispositifs assistanciers. Continuité des techniques de contrôle, de la distinction entre « pauvres méritants » et « pauvres non méritants », d'un droit à l'aide soumis à conditions. Changement, en revanche, du point de vue des objectifs visés par l'assistance et, partant, de la manière de les inculquer aux destinataires : s'il s'agissait alors de fournir une capacité de subsistance à l'individu sans ressource, l'aide de l'État vise maintenant à lui procurer l'autonomie ou, pour reprendre la formule malicieuse des auteur·e·s, à « l'aider

à devenir capable d'organiser son existence sans l'aide de l'État » (p. 172).

La deuxième partie, synchronique, se fonde sur une série d'entretiens visant à mettre en lumière la manière dont les acteurs de l'assistance (élu·e·s politiques, responsables administratifs, personnel de l'assistance sociale et, finalement, ancien·ne·s ou actuel·le·s bénéficiaires) se représentent l'assistance contemporaine. Du côté des responsables de la mise en œuvre, les auteur·e·s constatent en particulier une forte homogénéité des discours. De ceux-ci émerge notamment une représentation partagée des publics, selon laquelle *n'importe qui peut se retrouver un jour ou l'autre à l'aide sociale*, qu'elle s'exprime par la voix d'un responsable administratif vaudois – « cela va du toxicomane au directeur de banque » (p. 182) – ou par celle d'une assistante sociale neuchâteloise – « [les personnes concernées] proviennent de tous les milieux confondus » (idem). Quant aux raisons invoquées, elles sont perçues comme « nombreuses et diverses » (p. 188), ou présentées comme le résultat de « problématiques multiples, où souvent plusieurs facteurs se croisent » (p. 186). Considérant ces témoignages, les auteur·e·s relèvent notamment que les descriptions qu'ils contiennent n'intègrent généralement aucune dimension de classe ou de genre, mais reposent sur des énoncés mettant en avant la notion d'« accident de parcours » (p. 189). Le recours systématique à certaines catégories, en particulier les « jeunes » et les « familles monoparentales », participe de ce même processus : leur force d'évocation invisibilise les variables de genre, de race et d'origine sociale qui les traversent pourtant. Cette vision est par ailleurs soutenue par une conception individualisée de l'aide, perçue comme devant s'adapter à chaque « cas », c'est-à-dire s'ajuster à « la situation du bénéficiaire ou de son comportement face à l'emploi » (p. 205). Dans ces conditions, les « demandeurs d'aide passifs » (expression utilisée par la Conférence suisse des institutions d'action sociale, p. 212), ceux qui « se plaignent du peu mais viennent chercher leur dû en taxi » (p. 208) ou encore « les gros

fumeurs, aimant les bons restaurants» (ibid.), prennent la forme d'un dispositif catégoriel dont l'usage proscrit des conduites plus qu'il n'en décrit. Les auteur·e·s soulignent alors les soubassements normatifs et non moins paradoxaux de ce type d'énoncés qui véhiculent le message que «les pauvres doivent dépenser leur argent comme des pauvres» (ibid.), dans un contexte qui pourtant prône l'autonomie du sujet, cette «propriété de soi» qu'il s'agit de reconquérir.

Le dernier chapitre, «Vivre de l'assistance publique», est centré sur les bénéficiaires, distribués au sein d'une typologie à trois entrées («novices», «émérites» ou «vétérans»). Les extraits de leurs paroles ont pour principal effet de consacrer un point que les paragraphes précédents laissaient déjà entrevoir: bien que garanti par la Constitution depuis 1995, le droit à l'assistance est, dans les faits, encore largement vécu comme une expérience problématique. Fondé sur un principe de solidarité, se donnant pour objectif l'autonomie des personnes, le dispositif assistanciel actuel tend, «par les contrôles qu'il met en place et les injonctions à l'insertion qu'il donne, [...] à renforcer la disqualification sociale des bénéficiaires» (p. 284). Bien que les auteur·e·s n'expriment pas l'idée en ces termes, le paradoxe qu'ils mettent en évidence nous invite à concevoir le fait d'être à l'assistance comme une forme de *déviance sociale légale*, documentée à de nombreuses reprises dans l'ouvrage par des données provenant de sources différentes.

C'est d'ailleurs de ce point que l'on peut partir pour formuler brièvement quelques commentaires. Tout d'abord, la dimension processuelle de la démarche, convaincante en première partie d'ouvrage, disparaît au moment où interviennent les premiers extraits d'entretiens: la séquentialité des témoignages n'est que rarement prise en compte, pas plus que n'est restituée la manière dont les acteurs reconstruisent les différentes étapes qui jalonnent la procédure, notamment selon la position qu'ils occupent au sein du dispositif. Une démarche plus attentive à ces aspects permettrait peut-être d'exploiter

davantage certains paradoxes, par exemple lorsque le lecteur apprend qu'il arrive que «les bénéficiaires ne jouent pas le jeu qui leur est proposé» (p. 230), mais que, néanmoins, «accepter le statut de bénéficiaire de l'assistance publique va de pair avec l'acceptation de règles du jeu» (p. 246). Si l'analyse proposée en deuxième partie d'ouvrage fournit nombre d'indications importantes pour comprendre la tonalité générale des témoignages, la multiplication des entrées par lesquelles elle s'opère laisse globalement dans l'ombre l'ordre des discours et, avec lui, les modes du «devenir assisté» qui auraient pu émerger des récits d'expériences. Parallèlement, elle interroge la capacité du dispositif méthodologique à rendre compte de la manière dont les lois d'assistance sont «appliquées» (p. 14), dimension que les méthodes ethnographiques parviendraient probablement à prendre en charge de manière plus rigoureuse. On regrettera en passant qu'aucune place n'ait été réservée aux guides d'entretien utilisés dans le cadre de la recherche.

En marge de cette première remarque de méthode, on relèvera en deuxième lieu une ambiguïté propre à la posture théorique des auteur·e·s. Quand bien même l'accent est mis sur «le travail de mise en forme sociale» des lois d'assistance, certains passages du texte invoquent «les crises économiques et sociales» (p. 55), «le contexte idéologique» (p. 135), ou encore «l'esprit du temps» (p. 158) pour rendre compte des nouvelles législations. Ce faisant, les auteur·e·s affaiblissent la distinction centrale établie en introduction (p. 10) entre «l'évolution d'une époque» et «la manière dont celle-ci est pensée par le législateur», ce qui tend du même coup à invisibiliser les enjeux locaux de la législation sur l'assistance au profit de variables explicatives de type macrosocial ou macroéconomique qui «fatalisent» en quelque sorte l'histoire.

Au final, *Temps d'assistance* déploie une sociogenèse des lois qui fournit au lecteur quantité de données et de pistes d'analyse pour des recherches à venir et constitue un

très bon exemple des possibilités qu'offre la méthode généalogique.

Benoît Beuret
Université de Fribourg
Département des sciences de la société
1700 Fribourg
benoit.beuret@unifr.ch

Dominique Monjardet: Notes inédites sur les choses policières, 1999–2006. Suivi de *Le sociologue, la politique et la police*, sous la direction d'Antoinette Chauvenet et Frédéric Ocqueteau, Editions La Découverte, Paris, 2008, 300 pages.

Convaincu par la nécessité de rendre visible et d'analyser les ressorts intimes du fonctionnement policier, Dominique Monjardet a été au cœur d'un mouvement d'étude empirique de la police dès les années 80 en France, champ largement inexploré si on le compare avec la somme des travaux anglo-saxons de la même époque. Réclamant la plus grande transparence pour les « choses policières », condition d'un réel rapprochement avec la population, les travaux de Monjardet offrent également de nombreux éléments réflexifs sur le travail sociologique, ses difficultés, ses travers et ses bénéfices dans sa relation avec la force publique. Deux ans après le décès de l'auteur, ses notes de travail nous parviennent dans un livre hommage, qui est aussi le bilan d'un important héritage scientifique pour les études sur la police.

L'ouvrage se compose de trois parties. Les carnets de travail de Monjardet sont présentés dans une version annotée, permettant au lecteur de se retrouver dans les nombreuses abréviations et références qui parsèment le texte. Datées de novembre 1999 à janvier 2006, les notes sont proposées chronologiquement, en suivant un chapitrage par années. Inégales dans leur taille, elles vont de simples réflexions ou citations consignées en quelques lignes, jusqu'aux développements les plus larges – souvent à l'occasion d'un détail

empirique – dans lesquels on reconnaît des thèmes et argumentations présents dans les textes publiés de Monjardet. La deuxième partie de l'ouvrage regroupe, sous l'intitulé « Le sociologue, la politique et la police », les actes de la journée de témoignages et réflexions organisée en octobre 2006. Au fil de onze interventions et d'une table ronde, le parcours de Monjardet, ses travaux et leurs résultats sont l'occasion de revenir sur les développements que la recherche sociologique sur la police a connus depuis deux décennies. L'ouvrage se termine par une bibliographie générale des écrits de Dominique Monjardet.

Sous une forme engagée et souvent férocement ironique, les notes de son journal nous plongent dans les multiples questionnements de la politique sécuritaire française et internationale: administration de la police, réformes de son organisation, police de proximité, émeutes urbaines, statistiques de la délinquance, place de la recherche scientifique dans le champ policier. S'il est toujours malheureux que ce type de démarche doive s'accomplir suite à la disparition d'un chercheur renommé, on se réjouira néanmoins de la mise en valeur de ces fragments, dont le respect de la chronologie et du style d'écriture permet de conserver, malgré le passage à la publication, une puissance d'émulation des idées. Considérées en miroir des textes publiés par Monjardet, ces notes donnent à voir le travail de mise en forme par lequel doivent passer les étonnements, les motivations, les frustrations et les colères de tout chercheur. Ces cahiers sont un chaudron dans lequel l'auteur jette ses idées et celles des autres, des observations, des lectures et des conversations, pour parfois faire remonter quelques éléments de certitude sur le fonctionnement du champ policier, autant d'ailleurs que sur celui de la sociologie. Si ces notes se destinaient avant tout à la préparation des écrits de l'auteur, elles sont aujourd'hui pour le lecteur les chroniques ordinaires du travail scientifique pour récolter, ordonner et confronter la multitude des données et des arguments.

Le courage et l'obstination de Monjardet dans son « combat sisyphien » pour donner une place dans la sociologie à cet « objet sale » qu'est la police sont à ce titre exemplaires. L'avant-propos d'Antoinette Chauvenet et Frédéric Ocqueteau revient en ces termes sur le parcours professionnel de l'auteur (p. 9–15). Pierre Tripier prolonge (p. 179–186) le récit des débuts de Monjardet comme sociologue du travail, le glissement de son intérêt vers les « services aux personnes » et finalement sa bifurcation vers les enjeux du maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Les contributions des autres participants à la journée d'étude permettent de reconstituer les temps forts de la recherche française sur la police. René Lévy décrit (p. 187–204) comment, en 1986, la mise en place des séminaires sur la police au GERN (Groupe européen de recherche sur les normativités) a été un moment important de la constitution et de la reconnaissance d'une communauté de scientifiques réunis autour de l'objet « police », avec la conviction que celui-ci méritait d'être étudié aussi légitimement que les autres objets des sciences sociales. Trois ans plus tard, la création d'un département de recherche au ministère de l'Intérieur, l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI), permettra le développement et une certaine institutionnalisation de la recherche sur le champ policier. Jean-Marc Erbès, premier directeur de l'IHESI, montre (p. 205–211) combien précieux a été le travail du sociologue pour ouvrir la « boîte noire » de la police. Michel Wieviorka (p. 225–228) et Jean-Paul Brodeur (p. 255–268) évoquent les difficultés inhérentes à cette entreprise d'ouverture et de démystification du fonctionnement policier. À commencer par la nécessaire autocritique de la sociologie à l'égard d'un objet auquel elle s'est longtemps contentée d'opposer une « rhétorique [] de la dénonciation » (p. 259) au lieu d'assumer la constitution d'un véritable savoir.

Dans ces contextes, Monjardet a souvent tenu un rôle décisif, notamment en tant qu'interlocuteur privilégié pour les

chercheurs et les responsables de la sécurité publique. Il a stimulé la demande de recherches scientifiques par l'institution policière elle-même, condition indispensable à ce que d'autres puissent poursuivre dans son sillage. Frédéric Ocqueteau revient (p. 269–280) grâce à une enquête par questionnaire sur cette « nouvelle génération de chercheurs » qui ont pu profiter de la brèche ouverte. Le savoir-faire de Monjardet s'est notamment exprimé dans une vaste étude de cohorte sur une promotion de gardiens de la paix français. Cette recherche longitudinale s'est déroulée sur dix ans (1992–2002) et fournit des résultats sur les manières dont les enquêtés s'approprient, au fil des années et des affectations, leurs conditions professionnelles et sociales de policiers. Catherine Gorgeon évoque (p. 229–243), dans un condensé des résultats, comment cette étude a bâti un ambitieux dispositif méthodologique afin de « se donner réellement les moyens de répondre à une question en apparence simple, mais très compliquée à mettre en œuvre en réalité : comment « devient-on » policier au fil du temps ? » (p. 230). Monjardet n'aura pas pu réaliser la publication de synthèse qu'il envisageait sur cette recherche.

« [] mars 2000 : j'ai longtemps pensé que si la police était demeurée l'objet sale dont nul ne parle, c'était parce que – à la différence de la prison – il ne s'était pas trouvé l'auteur prestigieux (Gleizal et Marcus me pardonnent), le Foucault (ou le Arendt, Rawls, Derrida) qui lui aurait donné lettres de noblesse et promotion « théorique ». À toute chose malheur est bon, cela nous a du même coup évité la horde de petits marquis et « vraicons » s'abattant sur le champ pour nous expliquer doctement et cuistrement non pas certes ce qu'est la police, dont ils se soucient comme d'une guigne, mais « ce-qu'il-faut-penser-de-ce-que-Foucault-ou-autre-pense-de ». Par là, il a été possible de penser tranquilles, fût-ce un peu seuls » (p. 20).

Au moment où Monjardet écrit ces mots, cette tranquillité est déjà largement consommée. Les travaux sur la police ont acquis une visibilité nouvelle dans le champ des sciences

sociales, et les efforts du chercheur en ce domaine y sont pour beaucoup. Dans cet extrait, on retiendra la capacité réflexive et ironique de celui qui est par bien des aspects devenu l'« auteur prestigieux » des travaux français sur la police. Parlant d'un autre que lui, il insiste encore sur le fait qu'« [i]l faut trouver l'antidote au syndrome du pionnier : supporter que d'autres s'installent sur-le-champ sans nous payer un droit d'entrée » (p. 21). Chez Monjardet, cet antidote est à rechercher sans doute dans une insistance et une attention permanente aux matériaux empiriques. Les réalités policières étant trop vastes pour en revendiquer le monopole de l'étude, la démarche de Monjardet devait nécessairement mobiliser et favoriser les terrains d'autres chercheurs. Comme nous l'apprend A. Chauvenet, il revendiquait parfois un « positionnement théorique à moyenne portée » (p. 177). Cela apparaît avec force à la lecture de ses carnets : pour Monjardet, seuls des enquêtes empiriques aux résultats stables et l'expérience personnelle peuvent étayer valablement les théories. Simultanément, ses carnets montrent combien il était également un connaisseur des travaux sociologiques existants, un consommateur attentif des rapports d'enquête et de tous les éléments pouvant compléter la connaissance de son objet. Monjardet recueille tous les documents à sa disposition, multipliant les sources et les informateurs. Aux colloques, conférences et publications scientifiques, ses notes mêlent reportages télévisés, articles de presse, journaux de police ou de magistrature, discours officiels, mais aussi bribes de conversations avec des cadres de la sécurité publique. Il pratique abondamment le comparatisme, notamment entre système français, états-unien et canadien. Les exemples de New York, Chicago ou Montréal parsèment ses carnets et lui servent autant à explorer les constantes du travail de police, qu'à observer ce qui est propre à la structure policière d'un pays particulier.

C'est avec une bonne dose de « colère [] citoyenne » (p. 14) que ses notes évoquent les revers subis auprès de responsables de

police, mais aussi les ressources dont dispose l'institution pour disqualifier des résultats de recherche. Superficiels, déjà connus ou trop éloignés des réalités du terrain, les arguments ne manquent pas dès lors qu'il faut réclamer « la police aux policiers » (p. 120). Au plus haut niveau, Monjardet observe et dénonce le « déni de savoir » (p. 147) qui permet par exemple à Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, de laisser entendre que « la délinquance, il ne s'agit pas de la comprendre, mais de la combattre » (p. 170). Contre cette idée que le savoir n'aide en rien pour l'action, Monjardet réaffirme tout au long de ses notes des variables intermédiaires, oubliées ou volontairement ignorées dans le débat et les mises en œuvre de la police. La « demande sociale » et le « sentiment d'abandon » ouvrent alors une troisième voie pour penser l'insécurité en dehors du seul binôme moyens/performances. Cette voie s'inscrit dans une nécessité revendiquée de « réintroduire le policier comme rouage élémentaire de toute société, le réinsérer dans la société locale comme rôle nécessaire et reconnu [] » (p. 27). Dans le champ policier, cela signifie mettre en place les conditions pour la réussite du modèle de la police de proximité, premier pas dans « l'énoncé des conditions d'une police démocratique » (p. 268). Dans le domaine de la sociologie de la police, il faut faire du policier un véritable analyste de l'urbain et du social. Finalement, comme plusieurs intervenants l'évoquent, il s'agit de ne plus choisir entre étude *sur* la police ou *pour* la police, mais de s'orienter vers une étude de la police *pour la société civile*.

Très vite, au contact de ces morceaux spontanés de pensées, on se rend compte pourtant que s'il est vrai que le travail de sociologue n'est pas toujours perçu de manière très claire, il est encore plus vrai que ce travail est fréquemment l'objet d'une « résistance intentionnelle au projet de connaître » (p. 257). En nous donnant accès à la vie intellectuelle et militante de Monjardet, en nous permettant d'entrevoir ses méthodes, ses brouillons, ses revers, ses espoirs, cet ouvrage est, ne serait-ce qu'à ce titre, remarquable.

L'auteur n'hésite pas à user de la première personne du singulier, à mettre de lui-même dans des notes qui ne nous étaient d'ailleurs pas destinées, mais auxquelles on se réjouit d'avoir accès. La présentation de ce type de matériau soulève cependant des questions plus générales sur la publication des travaux inachevés. Quel statut accorder dans la reconstitution d'un parcours intellectuel à des écrits qui n'ont pas été conçus pour être lus ? Comment gérer la polysémie de brouillons dont le sens et la portée ne peuvent plus être maîtrisés et argumentés par leur auteur ? De là une impression étrange de lire parfois des ébauches dont on ne pourra jamais décider de la valeur.

Ces questions ne font peut-être qu'amplifier l'intérêt scientifique de l'ouvrage. Sans doute le plaisir vient également de l'écriture de l'auteur, à la fois familière, caustique et néanmoins d'une grande perspicacité. Les « théorèmes » de Monjardet en sont la meilleure expression. Pour toutes ces raisons, ce livre constitue un compagnon idéal de l'ouvrage majeur de Monjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique* (La Découverte, 1996). Ce classique imposant de la sociologie francophone sur la police trouve en effet dans la publication des *Notes inédites* un complément utile et en quelque sorte salvateur, qui donne une nouvelle visibilité à une entreprise intellectuelle qui risquait sans cela, après la disparition de son principal artisan, d'être menacée par la même opacité que son objet d'étude.

Michaël Meyer
Université de Lausanne
Institut de sociologie des communications
de masse (ISCM), 1015 Lausanne
michael.meyer@unil.ch

Fabio Bertozzi, Giuliano Bonoli et Benoît Gay-des-Combes : *La réforme de l'État social en Suisse*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2005, 120 pages.

Cet ouvrage présente les défis auxquels est confronté l'État social en Suisse dans trois champs principaux : le système de retraite, le marché de l'emploi et la conciliation travail-famille. De nombreux changements sociétaux sont intervenus au cours du 20^e siècle et les auteurs proposent des pistes qui les intègrent dans la réforme de l'État social.

En regard des difficultés du financement de l'État social en temps de « crise », deux approches sont communément adoptées. L'approche néolibérale prend pour responsable l'État social de la crise des finances publiques, alors que l'approche « défensive » tend à protéger à tout prix les acquis sociaux. Or, d'après la littérature internationale des années 1990 à 2000, « Il est vain de penser que le seul choix possible réside entre l'austérité et la défense des acquis » (p.13). Le principe « d'investissement social » – mis en pratique dans les pays scandinaves – permet de dépasser ce clivage. C'est l'argument principal de l'ouvrage. L'investissement social « regroupe les politiques qui, tout en aidant des catégories d'individus désavantagés par les récentes évolutions de la société, produisent des résultats bénéfiques à l'ensemble de la collectivité » (p. 13).

Le chapitre 2 retrace la construction de l'État social de la fin du 19^e à la fin du 20^e siècle et les changements sociétaux qui le remettent en question. Il s'est concrétisé dans une période historique unique (les « Trente glorieuses » : 1945–1975) qui offrait une croissance économique exceptionnelle, assortie d'une structure démographique favorable et de la stabilité de l'institution familiale. Le développement de l'État social helvétique a un caractère tardif et déséquilibré. Une analyse fine des dépenses montre qu'il investit plutôt dans des mesures protectrices et passives (retraite, invalidité et santé) que dans des mesures d'investissement social,

telles que la réinsertion sur le marché du travail, l'aide aux familles et la conciliation entre travail et famille.

Dès 1970, trois domaines principaux subissent des transformations qui ébranlent l'État social: 1. Le vieillissement démographique, phénomène essentiel qui résulte des évolutions de l'indice de fécondité (en baisse) et de l'espérance de vie (en hausse) occasionne le report d'importantes pressions financières sur l'État social pour le financement des retraites. 2. Le marché de l'emploi subit des transformations profondes telles que la tertiarisation de l'emploi. La conséquence est l'exclusion et le chômage d'une grande partie de la force de travail, non adaptée au secteur des services. 3. Les structures familiales sont bouleversées avec notamment la réduction du taux de nuptialité et l'augmentation des divorces. Ces transformations ont des répercussions importantes sur l'État social tel qu'il est structuré après la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire centré sur la protection du revenu du père de famille. Finalement, la mondialisation et la modification du contexte économique jouent – bien que les auteurs ne soient pas unanimes à ce sujet – également un rôle sur les politiques sociales nationales. Les auteurs achèvent ce chapitre sur le constat de l'inadaptation des États sociaux dans un contexte de resserrement financier pour faire face à «l'émergence de nouveaux types de risques à couvrir» (p. 39).

Le chapitre 3 brosse le portrait du système de retraite suisse et expose les problèmes de son financement à long terme, en le comparant avec d'autres modèles internationaux. Le système de retraite suisse des trois piliers, dit «de capitalisation» (en opposition au système étatique moniste «de répartition») est reconnu pour être une bonne option. Ce système mixte assure une retraite de base (1^{er} pilier – AVS) sur le mode de la répartition, un 2^e pilier complémentaire obligatoire (LPP) en capitalisation et un 3^e pilier facultatif en capitalisation également. Les variations démographiques se font moins ressentir, mais les assurés portent une partie des risques liés à l'instabilité des marchés financiers. Les

auteurs énumèrent les options (augmentation de l'âge de la retraite, diminution des rentes, augmentation des cotisations, création de coefficients d'ajustement démographique) qui sont prises par les gouvernements dans le but de faire des économies, une augmentation pure des recettes ne leur semblant par vraisemblable.

Les auteurs concluent sur l'importance de considérer le financement des retraites dans le cadre plus global de la situation du marché de l'emploi et de l'économie.

De manière globale, le marché du travail a, dès les années 1970, subi des changements fondamentaux tels que la tertiarisation de l'emploi, le déclin de l'emploi industriel, la globalisation, la délocalisation, l'augmentation de la participation des femmes au marché de l'emploi, les nouvelles exigences de formation continue et d'adaptation (chapitre 4). Face à la crise de l'emploi, dès 1990, la Suisse procède à la fois à des coupes dans l'assurance-chômage (mesures de sanctions et de contrôle) et à l'investissement dans des mesures actives du marché du travail (MAMT), telles que la formation. Les auteurs identifient trois grands problèmes actuels: le chômage, le chômage de longue durée et l'émergence du phénomène des *working poor*. Des mesures de centralisation (directives fédérales pour les chômeurs en fin de droit) et de réglementation (salaire minimum, impôt négatif sur le salaire) ainsi que davantage de MAMT apparaissent comme autant d'options nécessaires pour couvrir ces risques. «Le défi principal posé par la régulation du marché du travail reste ainsi celui de trouver un équilibre entre la promotion de l'emploi et une protection satisfaisante des travailleurs» (p. 84).

La politique familiale suisse est peu développée et ne permet pas une conciliation harmonieuse du travail et de la vie familiale (chapitre 5). Les auteurs identifient trois champs d'intervention pour améliorer cette situation. Premièrement, les entreprises doivent intégrer les contraintes liées à la famille, et développer une «flexibilité positive» du temps de travail, tenant compte des situations individuelles. Les congés parentaux, ainsi

que des formes de travail mieux adaptées et moins pénalisantes que le travail à temps partiel, peuvent contribuer à retenir les femmes sur le marché de l'emploi. En second lieu, l'État doit poser des conditions-cadres qui permettent aux femmes de se consacrer à la famille et/ou de conserver une activité professionnelle sans considération économique ou structurelle. Pour cela, les familles doivent bénéficier de structures d'accueil extrafamilial professionnel, souple et accessible financièrement ainsi que d'horaires scolaires harmonisés. Finalement, une répartition égalitaire du travail entre hommes et femmes n'est possible que si les valeurs dans la sphère privée évoluent également. Les politiques sociales n'ont qu'un effet limité sur les rapports sociaux de sexe et la répartition effective des rôles au sein de familles.

La politique familiale est triplement bénéfique : c'est un investissement pour les femmes, pour l'État (équilibre financier du système d'assurance grâce à la perception des cotisations et remède au vieillissement démographique) et pour la croissance économique (création d'un volume d'emploi).

Quelle orientation prendra la réforme de l'État social en Suisse ? C'est l'objet du chapitre 6 qui se veut prospectif. Les auteurs se basent sur l'analyse des comportements électoraux pour pronostiquer les résultats d'éventuels votes portant sur la politique sociale. La « conscience de classe d'âge » observée chez les personnes âgées et leur plus grande propension à voter que les jeunes feraient plutôt pencher la balance en faveur de la protection des acquis sociaux que de mesures d'investissement social. Pour qu'un « compromis modernisateur » soit accepté, il faudrait que le parlement fasse des propositions allant dans ce sens (comme il l'a fait pour la révision de l'AVS et de l'AI ces dernières années) (p. 113). Les femmes parlementaires en particulier ont joué un rôle important dans le domaine des politiques sociales et pourraient s'engager à l'avenir pour ces objets. Pour qu'un pacte social voie le jour, il faudrait qu'au moins trois partis gouvernementaux le soutiennent. Pour l'heure, trois

orientations inconciliables se dessinent : 1. le maintien des acquis ; 2. la réduction rôle de l'État social et des charges ; 3. le renforcement des politiques de modernisation. Un apport de ressources économiques supplémentaire (hausse de la TVA par exemple) pourrait aider à relever le défi de la modernisation.

Cet ouvrage propose un regard éclairant sur la politique sociale suisse et sur ses enjeux actuels. Le propos concis permet un rapide survol de la situation de l'État social suisse. La comparaison systématique avec l'Europe permet une mise en perspective des particularités helvétiques. Le développement historique de l'État social, du marché de l'emploi et de la politique familiale suisse est également proposé. Cette double contextualisation permet une compréhension globale de la problématique sans lui faire perdre de sa complexité.

Chacun peut saisir à la fois la nécessité de réformer l'État social et la difficulté de concrétiser ce projet. L'imbrication et les liens de cause à effets entre les thématiques – vieillissement démographique, système de retraite, transformations du marché de l'emploi, chômage, *working poor*, transformation de la famille et difficultés de conciliation avec le travail – sont clairement décrits et documentés. Les auteurs souhaitent sans doute – en plus de réunir des connaissances et développer un raisonnement – convaincre les citoyens et citoyennes de tous bords politiques que l'investissement social est à même de stimuler l'économie et de renflouer les caisses de l'État et la seule issue pour maintenir la cohésion sociale.

Une question complémentaire aurait toutefois mérité d'être mentionnée dans cet ouvrage. Les auteurs s'intéressent au niveau économique (nouvelles ressources) et au niveau politique (comportement électoral, forces politiques en présence) pour imaginer les conditions nécessaires à l'adoption de mesures d'investissement social. Mais ils ne mentionnent pas la société civile et les associations en tant que groupes de pression à même de jouer un rôle dans l'adoption de ces nouvelles mesures sociales. Pour qu'une mo-

bilisation et qu'une médiatisation des enjeux ait lieu, il faut que ces « nouveaux besoins » soient identifiés comme tels par les acteurs sociaux et appropriés par eux. Un exemple récent – bien que non abouti – est l'action conjointe de parlementaires, d'associations féministes et masculines et de syndicats pour l'instauration d'un congé-paternité en Suisse¹. La formulation et l'appropriation de nouvelles revendications (définies en fonction de besoins) par la collectivité apparaissent comme des conditions nécessaires à l'adoption de mesures d'investissement dans le processus de réforme de l'État social.

Isabel Valarino
Université de Lausanne
Institut interdisciplinaire d'étude des
trajectoires biographiques (ITB)
1015 Lausanne
isabel.valarino@unil.ch

1 Cf. notamment les interventions des Conseillers nationaux Hugues Hiltpold (09.3187 Mo) Roger Nordmann (06.3662 Mo) et Franziska Teuschert (06.448 Iv.pa), les actions de [maenner.ch](http://www.maenner.ch/de/positionen/vaterschaftsurlaub) (<http://www.maenner.ch/de/positionen/vaterschaftsurlaub>) en 2007 et celles du syndicat travail.suisse entre 2006 et 2008 (<http://www.travailsuisse.ch/fr/taxonomy/term/95>).

